

RCS : ROUEN
Code greffe : 7608

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00403
Numéro SIREN : 453 688 624
Nom ou dénomination : AGRI BATIMENT TRAVAUX PUBLICS FINANCE

Ce dépôt a été enregistré le 07/02/2020 sous le numéro de dépôt 726

Greffe du tribunal de commerce de Rouen



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 07/02/2020

Numéro de dépôt : 2020/726

Déposant :

Nom/dénomination : AGRI BATIMENT TRAVAUX PUBLICS FINANCE

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 453 688 624

N° gestion : 2004 B 00403

Désignation de l'entreprise : <u>SAS AGRI BATIMENT TRAVAUX PUBLICS</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>12</u>		
Adresse de l'entreprise <u>12 RUE COULON 76000 ROUEN</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>		
Numéro SIRET * <u>4 5 3 6 8 8 6 2 4 0 0 0 1 5</u>		Néant ☐ *		
		Exercice N clos le, <u>31 01 01 6 2 1 0 1 1 9</u>		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
		Net 3		
Capital souscrit non appelé (I) AA				
ACTIF IMMOBILISÉ •	Frais d'établissement * AB			
	Frais de développement * CX			
	Concessions, brevets et droits similaires AF			
	Fonds commercial (1) AH			
	Autres immobilisations incorporelles AJ	200380	100244	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL			
	Terrains AN			
	Constructions AP			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR			
	Autres immobilisations corporelles AT	70000	70000	
	Immobilisations en cours AV			
	Avances et acomptes AX			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS			
	Autres participations CU	74990	39363	
	Créances rattachées à des participations BB			
Autres titres immobilisés BD	2795400			
Prêts BF				
Autres immobilisations financières * BH				
TOTAL (II) BJ		3140770	209607	
ACTIF CIRCULANT •	Matières premières, approvisionnements BL			
	En cours de production de biens BN			
	En cours de production de services BP			
	Produits intermédiaires et finis BR			
	Marchandises BT			
	Avances et acomptes versés sur commandes BV			
	Clients et comptes rattachés (3)* BX	915	915	
	Autres créances (3) BZ	34156	34156	
	Capital souscrit et appelé, non versé CB			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD			
	Disponibilités CF	3959979	3959979	
	Charges constatées d'avance (3)* CH	6013	6013	
	TOTAL (III) CJ		4001063	4001063
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW		
		Primes de remboursement des obligations (V) CM		
Écarts de conversion actif * (VI) CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		7141833	209607	
			6932225	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété : * Immobilisations :		Stocks : Créances :		

certifié conforme
le président

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SAS AGRI BATIMENT TRAVAUX PUBLICS		Néant	☐ *
				Exercice N 30062019	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :800000..)	DA	80000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	8000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ ☐)	DG	6202264		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	-40318		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)			DL	6249946
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	65		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV	376967		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	5500		
	Dettes fiscales et sociales	DY	299746		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)			EC	682279	
Ecart de conversion passif *			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	6932225	
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1D			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1E			
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EF			
		EG	682279		
		EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS AGRI BATIMENT TRAVAUX PUBLICS				Néant ☐ *		
		Exercice N				
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		
		FA	FB	FC	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *					
	Production vendue	biens *	FD	FE	FF	
		services *	FG	FH	FI	3660
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	3660	FK	FL	3660
	Production stockée *			FM		
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	8400	
	Autres produits (1) (11)			FQ	1	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	12061
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	27636
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	14614
	Salaires et traitements *				FY	54000
	Charges sociales (10)				FZ	22160
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *		GA	40076
			- dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)				GE	5
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	158492
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	-146431
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	56137
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	42869
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	1036
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
Total des produits financiers (V)				GP	100042	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
Total des charges financières (VI)				GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	100042
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	-46388

(REINVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SAS AGRI BATIMENT TRAVAUX PUBLICS		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	250	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	250	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	-250	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices *				HK	-6320	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	112103	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	152422	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	-40318	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	3660
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	9537
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont	amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
			amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	8400
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
Détail en annexe				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N	
				Charges antérieures		Produits antérieurs

certifié conforme
le président

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



KPMG S.A.
71 avenue Antoine de Saint-Exupéry
BP 851
76235 Bois Guillaume Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 35 52 68 60
Télécopie : +33 (0)2 35 76 70 51
Site internet : www.kpmg.fr

SAS Agri Bâtiment Travaux Publics

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le
30/06/2019
Montants exprimés en EUR

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

LE PRÉSIDENT

SAS Agri Bâtiment Travaux publics
12 rue Coulon – 76000 Rouen
Ce rapport contient 11 pages

© 2019 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].



Table des matières

1	Faits majeurs de l'exercice	2
1.1	Evénements principaux de l'exercice	2
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	2
2	Informations relatives au bilan	3
2.1	Actif	3
2.1.1	Immobilisations incorporelles	3
2.1.2	Immobilisations corporelles	3
2.1.3	Immobilisations financières	3
2.1.4	Créances	5
2.1.5	Charges constatées d'avance	5
2.2	Passif	6
2.2.1	Tableau de variation des capitaux propres	6
2.2.2	Capital	6
2.2.3	Dettes financières	6
2.2.4	Autres dettes	7
3	Informations relatives au compte de résultat	8
3.1	Résultat financier	8
3.2	Résultat exceptionnel	8
4	Autres informations	9
4.1	Effectif moyen	9
4.2	Intégration fiscale	9
4.3	Engagements hors bilan	10
	Tableau 2054 – Immobilisations	12
	Tableau 2055 – Amortissements	13
	Tableau 2057 – Etats des créances et dettes	14

1 Faits majeurs de l'exercice

1.1 Evénements principaux de l'exercice

Aucun fait majeur sur l'exercice.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (Règlement ANC 2014-03).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Immobilisations incorporelles

Le poste Autres immobilisations incorporelles est constitué de l'usufruit des parts du SCPI PFO acquis sur l'exercice pour un montant de 200 380 €.

Cet usufruit, d'une durée de 5 ans, a été comptabilisé pour son coût d'acquisition en immobilisation incorporelle en application des dispositions du présent règlement.

2.1.1.1 Amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Autres immobilisations incorporelles	Linéaire	5 ans

2.1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.2.1 Amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Matériel de transport	Linéaire	3 ans

2.1.3 Immobilisations financières

2.1.3.1 Titres de filiales et participations

- Liste des filiales et participations

Tableau page suivante



SAS Agri Bâtiment Travaux Publics
Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2019
Montants exprimés en EUR

Informations financières	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
Filiales et participations											
1. Filiale (+50 % du capital détenu par la société)											
SC1 Les Hauts Ville	3 000	(5 230)	99 %	2 990	2 990	(376 967)	0	48 533	376 799	0	
2. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)											
SFO	177 480	23 975	15,36 %	72 000	32 637	0	0	1 614 414	11 030	0	

2.1.3.2 *Autres immobilisations financières*

La société a souscrit des contrats de capitalisation pour un montant total de 2 795 400 €. Ces contrats, destinés à être conservés durablement, ont été comptabilisés en autres titres immobilisés.

Conformément aux dispositions du présent règlement, aucun produit n'a été comptabilisé au titre de ces contrats. Fiscalement, un produit, déterminé forfaitairement en appliquant au montant nominal du contrat 105 % du dernier taux moyen d'emprunt d'état à long terme connu lors de la souscription, a été imposé.

2.1.4 **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.1.4.1 *Classement par échéance*

Voir tableau 2057

2.1.4.2 *Produits à recevoir*

	Montant
Clients et comptes rattachés	915
Autres créances	29 649
Disponibilités	9 764
Total	40 328

2.1.5 **Charges constatées d'avance**

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 6 013 € et concernent l'exploitation.

2.2 Passif

2.2.1 Tableau de variation des capitaux propres

	N-1	+	-	N
Capital	80 000			80 000
Réserve légale	8 000			8 000
Primes, réserves	6 730 284		(528 019)	6 202 265
Résultat	71 981		(112 300)	(40 319)
Total	6 890 265	0	(640 319)	6 249 946

La société a procédé à la distribution de 600 000 € de dividendes au cours de l'exercice.

2.2.2 Capital

2.2.2.1 Mouvements de l'exercice

Le capital est composé de 8 000 actions de 10 euros de valeur nominale. Il n'y a pas eu de changement sur l'exercice.

2.2.3 Dettes financières

2.2.3.1 Classement par échéance

Voir tableau 2057



2.2.4 Autres dettes

2.2.4.1 Classement par échéance

Voir tableau 2057

2.2.4.2 Charges à payer

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	66
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	5 500
Dettes fiscales et sociales	292 658
Total	298 224



3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Résultat financier

Le résultat financier de 100 042 € se compose de :

- Dividendes :	56 137 €
- Autres produits financiers :	42 869 €
- Reprises sur provisions, transferts de charges :	1 036 €

3.2 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de (250) € se décompose comme suit :

- Charges exceptionnelles diverses :	(207) €
- Amendes et pénalités :	(43) €

4 Autres informations

4.1 Effectif moyen

	Personnel salarié
Dirigeant	1
Total	1

4.2 Intégration fiscale

La SAS ABTP Finance est la société mère d'un groupe fiscalement intégré.

Le périmètre d'intégration comprend la filiale suivante :

- SCI les Hauts Villé, au capital de 3 000 €, siège social : 12 rue Coulon – 76000 Rouen.

La SAS ABTP Finance, est la seule redevable de l'impôt société du groupe auprès de l'administration fiscale.

Les modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat du groupe sont :

Chaque société supporte la charge d'impôt sur les bénéfices qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration,

Les économies d'impôts issues des déficits des sociétés filiales sont conservées chez la société mère,

Les charges ou produits résultant des corrections apportées au résultat d'ensemble sont comptabilisés chez la société mère.

Au titre de l'exercice :

- L'impôt dû par le Groupe s'élève à 133 415 €,
- L'impôt dû par la société si elle n'avait pas été membre du groupe intégré se serait élevé à 0 €.

4.3 Engagements hors bilan

	N
Engagements donnés	
Avals	
Cautions	
Hypothèques	
Promesse hypothèques	
Effets escomptés non échus	
Gages sur placements financiers (1)	500 000 €
Nantissement titres de participation	
Nantissements matériels	
Engagements reçus	
Avals	
Cautions	
Autres (2)	149 000 €

- (1) Souscription d'un compte à terme d'une durée de 3 ans en garantie de la cession de la société Régis BTP.
- (2) Clause de retour à meilleure fortune de l'abandon de compte courant consenti à la société SPO Rouen Basket-ball.

AGRI BATIMENT TRAVAUX PUBLICS FINANCE
a.b.t.p. FINANCE
Société par Actions Simplifiée
au capital de 80.000 €
Siège social : 12 rue Coulon
Résidence Véronèse
76000 ROUEN

453 688 624 RCS ROUEN

DECISION DE LA COLLECTIVITE DES ASSOCIES DU 17 DECEMBRE 2019

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2019

AFFECTATION DU RESULTAT

1°) SOUMISE AUX ASSOCIES :

La collectivité des associés décide d'affecter la perte de l'exercice de l'exercice s'élevant à 40.318 € de la manière suivante :

Origine

- Résultat déficitaire de l'exercice (40.318) €

Affectation

- En diminution du compte Autres Réserves 40.318 €
Qui ressort ainsi à 6.161.946 €.
- Prélèvement sur le compte Autres Réserves 1.000.000 €

- A titre de dividendes aux associés :
125 € x 8.000 actions 1.000.000 €

Chaque action recevra un dividende de 125 €. Les dividendes seront mis en paiement à compter du 06 Janvier 2020.

Pour les associés personnes physiques, les dividendes perçus sont assujettis à un prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire prévu à l'article 117 Quater du Code général des impôts. Lors de la déclaration de revenus de l'année d'imposition, le redevable pourra conserver le prélèvement forfaitaire unique (PFU de 12,8 %) ou opter pour le barème progressif.



RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, la collectivité des associés prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)
	Dividendes (en euros)	Autres revenus distribués (en euros)	
30/06/2018	600.000	0	0
30/06/2017	600.000	0	0
30/06/2016	600.000	0	0

2°) VOTEE PAR LES ASSOCIES :

La collectivité des associés décide d'affecter la perte de l'exercice de l'exercice s'élevant à 40.318 € de la manière suivante :

Origine

- Résultat déficitaire de l'exercice (40.318) €

Affectation

- En diminution du compte Autres Réserves 40.318 €

Qui ressort ainsi à 6.161.946 €.

- Prélèvement sur le compte Autres Réserves 1.000.000 €

- A titre de dividendes aux associés :

125 € x 8.000 actions 1.000.000 €

Chaque action recevra un dividende de 125 €. Les dividendes seront mis en paiement à compter du 06 Janvier 2020.

Pour les associés personnes physiques, les dividendes perçus sont assujettis à un prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire prévu à l'article 117 Quater du Code général des impôts. Lors de la déclaration de revenus de l'année d'imposition, le redevable pourra conserver le prélèvement forfaitaire unique (PFU de 12,8 %) ou opter pour le barème progressif.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, la collectivité des associés prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)
	Dividendes (en euros)	Autres revenus distribués (en euros)	
30/06/2018	600.000	0	0
30/06/2017	600.000	0	0
30/06/2016	600.000	0	0

Monsieur le Président
Monsieur Yvan GUEUDER

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
LE PRÉSIDENT



(Signature)

abtp FINANCE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2019

abtp FINANCE
Société par actions simplifiée au capital de 80 000 euros
Siège : 12 rue Coulon
Résidence Véronèse
76000 Rouen (Seine Maritime)

N° Siret : 453 688 624 00015 code APE: 64.20 Z

Sébastien DONRONT – Commissaire aux Comptes
18 rue des charnelles 76 770 Malaunay
SIRET 838 854 339 00010

abtp FINANCE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2019

A l'assemblée générale de la société,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles

Sébastien DONRONT – Commissaire aux Comptes
18 rue des charnelles 76 770 Malaunay
SIRET 838 854 339 00010

J'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Comité de Direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

Sebastien DONRONT – Commissaire aux Comptes
18 rue des charnelles 76 770 Malaunay
SIRET 838 854 339 00010

Sebastien DONRONT – Commissaire aux Comptes
18 rue des charnelles 76 770 Malaunay
SIRET 838 854 339 00010

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Malaunay, le 29 novembre 2019

Le commissaire aux comptes



SEBASTIEN DONRONT